

Modèle de délibération

Objet : Travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique concédé à ERDF

- **Convention de Co-maîtrise d'ouvrage**
- **Demande de participation financière auprès du SDES**

Madame (Monsieur) le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux de.....
..... incluant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique.

Elle (il) rappelle au Conseil municipal que la compétence électricité a été transférée au Syndicat Départemental d'Energie de Savoie (SDES) lors de l'adhésion de la commune.

Ce transfert de compétence comprend également le transfert de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts du SDES a été actée par la délibération du Comité syndical en date du 20 septembre 2011 et validé par Arrêté Préfectoral du 6 février 2012.

La commune peut solliciter le SDES pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ERDF en présentant un dossier au Syndicat accompagné d'une délibération du Conseil municipal de demande de participation.

Afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ERDF, celle-ci doit contractualiser une **Convention de Co-maîtrise d'ouvrage** sur l'opération concernée avec le SDES **avant la signature du marché public et le début des travaux**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (majorité) :

- **APPROUVE** le dossier présenté,
- **SOLLICITE** une participation auprès du SDES, pour les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la Commune article 458 travaux pour compte de tiers,
- **DEMANDE** au Président du SDES de signer la Convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, an, susvisés

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme, Le Maire.